

DÉPARTEMENT DE L' AISNE
~~~~~  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY  
~~~~~  
COMMUNE D' ESSOMES-SUR-MARNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 MARS 2014**

Présents :

M. CLERBOIS Jean-Paul, M. BERGAULT Jean-Paul, Mme BRIOUX Marie-Line, M. HIERNARD Pascal, M. FABIANSKI Jean-Marc, Mme SAMAKE Jmaïaa, M. BOUCHE Jean-Yves, M. FORJAN Louis, Mme LOPPIN Danielle, Mme GATTEAU Carine, M. SOMVEILLE Gyril, Mme LEANDRE Frédérique, M. BREME Éric, M. FREUDENREICH Pascal, Mme GUILLAUME Danielle, M. GOMEZ Louis, M. BUCQUET Gilles, Mme HUOT Isabelle, Mme LALY Georgette, M. LASSERE Jean François, Mme BELIN Katty, Mme MARECHAL Christelle.

Pouvoirs de :

Mme TANGUY Maryse à M. FORJAN Louis

Mme LEANDRE Frédérique est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Election du Maire
- Désignation du nombre d' Adjoints
- Election des Adjoints

1) Election du Maire

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	23
- bulletins blancs ou nuls :	1
- suffrages exprimés :	22
- majorité absolue :	12

M. Jean-Paul CLERBOIS ayant obtenu 22 (vingt-deux) voix est proclamé Maire.

2) Désignation du nombre d' Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d' adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de six adjoints.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la création de cinq postes d'adjoints au maire.

3) *Election des Adjoints*

Monsieur Jean-Paul CLERBOIS, proclamé Maire, rappelle à l'assemblée qu'il faut maintenant procéder à l'élection des cinq adjoints.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Sont élus dans l'ordre ci-dessous et avec les délégations suivantes :

- **Mme Danielle GUILLAUME**, 1^{ère} adjointe est chargée de l'action sociale et des services aux personnes ;
- **M. Éric BREME**, 2^{ème} adjoint est chargé du personnel, de la vie associative et de la vie citoyenne ;
- **Mme Marie-Line BRIOUX**, 3^{ème} adjointe est chargée de l'éducation, de la communication interne et externe ;
- **M. Gilles BUCQUET**, 4^{ème} adjoint est chargé de l'urbanisme et du développement durable ;
- **M. Louis FORJAN**, 5^{ème} adjoint est chargé des travaux, de l'accessibilité et de la sécurité.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.